

LES HIRONDELLES DE FENÊTRES, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce d'oiseau intégralement protégée, (article L411-1 du code de l'environnement). Pour ces oiseaux, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids sont interdits. Cette interdiction est également valable en dehors de la période de reproduction lorsque les hirondelles ne sont pas là. **L'enlèvement des nids est donc interdit toute l'année.**



Si vous avez des nids dans vos encadrements de fenêtre ou sous vos toitures, pour éviter le désagrément des déjections, **nous vous conseillons d'installer une planche en bois 50cm sous le nid.**

En cas de travaux de rénovation, il est important de prendre en compte leur présence. Si les travaux nécessitent un retrait des nids, il faut au préalable faire une demande de dérogation auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes. Ces travaux devront alors être réalisés en dehors de la saison de nidification qui s'étend de mars à octobre et des nids artificiels devront être installés en compensation.

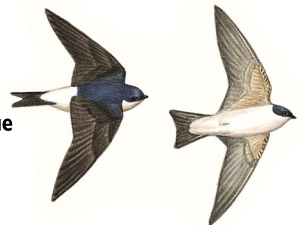
POUR MIEUX ME RECONNAÎTRE :

PRÉNOM : Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*

POIDS : 15 à 21g

TAILLE / ENVERGURE : 12.5 cm / 26 à 29 cm

MORPHOLOGIE : Dessus du corps bleu noir, base de la queue (croupion), ventre et gorge entièrement blancs.



DES HIRONDELLES CHEZ MOI... UNE AUBAINE !

Hirondelles rustique et de fenêtre se sont adaptées à l'étalement urbain en investissant nos habitations : garage, débord de toit... Ces oiseaux migrateurs reviennent chaque année en France pour donner naissance à leurs petits. Le maintien de leurs sites de nidification est donc essentiel à la survie des espèces, pourtant, ils sont souvent détruits lors de travaux (rénovation et démolition).

Un quart des hirondelles a disparu en France en 20 ans. Protéger ces espèces en danger est notre responsabilité à tous ! Leur régime alimentaire à base d'insectes en fait des colocataires idéals !



VIVEZ EN TOUTE HARMONIE AVEC LES HIRONDELLES

CONSERVEZ LES ACCÈS au garage, grange...

**PROTÉGEZ LEURS NIDS LORS
DE TRAVAUX DE RÉNOVATION**

avec des caissons en bois

**CONSERVEZ OU CRÉEZ DES BANDES
DE CRÉPIS RUGEUSES** pour leur permettre
d'y fixer à nouveau leur nid

INSTALLEZ DES PLANCHETTES anti-fientes
40 à 50 cm sous les nids des hirondelles de fenêtre
pour éviter les salissures

CONCEVEZ DES ESPACES VÉGÉTALISÉS
propices aux insectes avec présence de boue

NE FERMEZ PLUS LES YEUX lors de
destructions volontaires de nids, prévenez l'OFB

LE SAVIEZ-VOUS ?

Annonciatrices du printemps, les hirondelles parcourent environ 7000 km à chaque migration. Un long voyage 2 fois par an vers et depuis l'Afrique !

Elles sont extrêmement fidèles à leur nid qu'elles construisent avec entre 690 et 2775 boulettes de boue. Imaginez leur détresse si leur nid a été détruit !

Une hirondelle mange en moyenne 60 insectes par heure (moustiques, mouches...).



RAPPEL DE LA LOI

Les hirondelles sont protégées par la Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature codifiée dans le Code de l'environnement (articles L 411-1 et suivants). Cette protection s'étend aux individus, aux œufs et aux sites de reproduction, quelle que soit la période de l'année. Toute intervention sans dérogation constitue un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

Contactez la DREAL/DDTM/DRIEAT et la LPO, qui pourront vous accompagner.

UNE HIRONDELLE EN DÉTRESSE ?

Une hirondelle trouvée au sol a certainement besoin d'aide...

S'IL S'AGIT D'UN JEUNE INDIVIDU

S'il semble en bonne santé, il est probable qu'il soit tombé du nid.

Remplacez-le alors délicatement dans le nid situé à proximité.

Les adultes prendront le relai. N'essayez pas de l'élever vous-même.

S'IL S'AGIT D'UNE HIRONDELLE ADULTE EN DÉTRESSE

Placez-la avec précaution dans un carton préalablement percé et tapissé de papier journal puis contactez un centre de soin pour la faune sauvage.



LPO

La **LPO**, forte d'un siècle d'engagement avec plus de 71 000 adhérents, 9 000 bénévoles actifs, 650 salariés sur le territoire national et d'un réseau d'associations locales présentes sur toutes les régions hexagonales, est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.



Agir pour
la biodiversité



CONTACTEZ VOTRE ASSOCIATION
LOCALE LPO POUR TOUTE
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
OU POUR PARTAGER VOS
OBSERVATIONS NATURALISTES



← ALLER PLUS
LOIN ET TOUT
SAVOIR (OU
PRESQUE) SUR
L'HIRONDELLE

→ TROUVER MA
LPO LOCALE

